

## Conseil de Quartier *Grand Centre*

### Compte rendu de la séance du mardi 8 février 2022

Etabli à partir des notes prises par Vincent CREACHEADEC

#### En présence de :

##### Conseillers de quartier :

- Monsieur BRIVET Patrick
- Madame CADIOT Nathalie
- Monsieur CREACHEADEC Vincent
- Monsieur DUPRAZ Hervé
- Monsieur GARNIER Jean-Louis (Association des résidents du Parc Carette)
- Madame SZCZEBARA Monique
- Madame HEBEL Juliette (Association Gagny Cœur de Ville)
- Madame PELAS Marie (Association Amicale Locataires Centre)
- Monsieur REDON (Association Endema 93)
- Monsieur ROUSSEL Johnny

##### Municipalité :

- Madame DIALLO Diarrafa (Adjointe de quartier Grand Centre)
- Monsieur MUGERIN Julien (Directeur de Cabinet de Mr le Maire)
- Madame IMHOF Isabelle (Coordinatrice Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, du service Politique de la Ville)

##### Excusés :

- Monsieur Abderrazak EL HITARY
- Monsieur Pierre GENICHON,
- Monsieur Francis REDON.

#### Rappel de l'ordre du jour :

- Projet d'aménagement sur l'îlot centre-ville
- Préparation du diagnostic en marchant du mois de mars
- Questions diverses

#### **1/ Présentation du projet d'aménagement sur l'îlot Centre-Ville (M. MUGERIN)**

Un appel à projet a été lancé par M. le Maire pour aménager l'emplacement de l'ancienne école maternelle La Fontaine et rendre plus attractif le cœur de Ville. Ce foncier appartient à la Commune.

- Critères :

Le promoteur retenu est le groupe DUVAL, qui agit avec plusieurs partenaires dans le cadre d'une offre commerciale globale et diversifiée (Basic fit, Picard, bowling, brasserie). DUVAL se charge des études de marché pour l'implantation des commerces mais la municipalité conserve un droit de regard sur les choix arrêtés.

- Achat du foncier par le promoteur. Le produit issu de la vente de ce foncier permettra de financer la construction d'une halle gourmande située sur l'actuelle friche près de l'église.

Cette halle accueillera des commerces, une buvette et les commerçants du marché centre-ville dont les locaux actuels seront dédiés à des activités associatives.

- Percement d'une nouvelle voie de circulation contournant l'îlot pour favoriser la piétonisation du centre-ville et optimiser un schéma de circulations douces.  
Création d'un mail arboré pour végétaliser les abords de la place Foch.
- Création de noues pour réguler le débit des eaux pluviales vers le bassin de rétention existant devant la mairie.
- Commande d'un ensemble architectural esthétique, cohérent avec le caractère pavillonnaire de Gagny, intégrant de façon équilibrées une offre de logements, des commerces et des espaces végétalisés. La hauteur sera limitée à R+2+combles et R+3+combles suivant l'emplacement des différents bâtiments sur l'îlot.
- Présentation des plans
  - Façade : Offre commerciale en pied d'immeuble et terrasse afin de créer un lieu de convivialité et de rencontre.
  - Sous-sol : 70 places de parking et bowling.
  - Rez-de-Chaussée : Bistrot, Concept Brasserie, bowling, commerces de proximité, magasin de cycles, terrasse, îlot central végétalisé accessible par un porche (rester vigilant sur le risque d'occupation de cet espace public).
  - R+1 : salle de sport, espace de coworking, centre municipal de santé (seule la PMI restera sur l'ancien site).
- Calendrier prévisionnel
  - La vente sera signée dans les prochaines semaines après le conseil municipal du mois de mars qui doit autoriser cette vente.
  - Le permis de construire sera déposé et instruit avant la fin de l'année.
  - La livraison est prévue au 3<sup>ème</sup> trimestre 2025.

## **2/ Préparation du diagnostic en marchant (Mme IMHOF)**

Le diagnostic en marchant est une réunion organisée sur site pour déceler ensemble les problèmes, repérer les dysfonctionnements, etc., dans un périmètre urbain donné. Il associe différents partenaires tels que le service Politique de la Ville, les services techniques municipaux, le service de tranquillité urbaine, les bailleurs sociaux, les syndicats de copropriétés, les habitants, les représentants associatifs, le commissariat de police, GPGE...

- Il contribue à améliorer le cadre de vie en s'intéressant à :
  - La gestion des espaces verts,
  - La gestion des déchets,
  - Le stationnement,
  - L'animation, la convivialité,
  - L'aménagement de l'espace urbain.

- Etapes de mise en œuvre :
  - Définition du périmètre,
  - Préparation du diagnostic,
  - Rencontre des habitants,
  - Définition des itinéraires,
  - Visite du site pour identifier les problèmes, les ressources, les pistes d'amélioration,
  - Organisation d'une réunion de restitution,
  - Suivi des actions engagées.
  
- Périmètre :

Le périmètre initialement proposé comprend la rue Henri Barbusse, l'avenue Jean Jaurès jusqu'à la place Foch.

Il est proposé de le recentrer autour de la mairie en englobant les rues Jules Guesde et Général Leclerc. En effet ces deux secteurs sont en pleine mutation immobilière et nécessitent qu'on y porte attention. La question du marché du centre est abordée, ce lieu étant un point de trafic. Sa vocation est également d'héberger l'association *Cœur horizon*.

- Le diagnostic est prévu entre le 9 et le 22 mai 2022, plutôt le samedi matin.

### **Questions diverses**

Madame DIALLO relaie une remarque de M. GENICHON sur la sortie des containers poubelle le samedi soir pour un ramassage le lundi. Cette difficulté est rencontrée par de nombreuses copropriétés qui font appel à des prestataires. Le coût d'une sortie le dimanche est beaucoup plus élevé.

GPGE a annoncé une modification des calendriers de ramassage.

Madame DIALLO informe le conseil qu'un courrier de rappel sera envoyé aux bailleurs sociaux, syndicats de copropriété et commerçants de l'avenue Jean Jaurès.